

Discours de Son Excellence Monsieur Seiichi KONDO à l'occasion de l'Inauguration de l'Exposition de photos : « Patrimoine vivant : à la découverte de l'immatériel »

Monsieur le Directeur général,
Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi d'être parmi vous ce soir pour inaugurer cette exposition de photographies présentant 90 chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, et je suis convaincu qu'un tel événement, par son ampleur et l'originalité de sa forme, permettra de sensibiliser le public à l'importance de ce patrimoine et l'incitera à mieux en percevoir la valeur mais aussi la vulnérabilité et donc, l'impérieuse nécessité de sa préservation et de sa sauvegarde.

En effet, à l'heure de la mondialisation, ce patrimoine semble plus que jamais menacé par les flux massifs de biens et de services, l'urbanisation, le tourisme de masse, ainsi que par les conflits armés ou les catastrophes naturelles.

Le Japon, pleinement conscient de la valeur et de l'importance des traditions culturelles et des arts populaires pour le développement socio-économique, fut un pionnier dans la prise de mesures destinées à les préserver en adoptant dès 1950 la Loi sur les Propriétés culturelles et en développant dans les années suivantes une législation favorable à la défense et à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

La sauvegarde du patrimoine immatériel constitue pour le Japon un défi ambitieux exigeant des approches particulières et adaptées à sa nature vivante et en constante évolution, et, au sein de l'UNESCO et en coopération avec ses Etats Membres, il a souhaité prendre une part active dans les actions en faveur de la défense de ce patrimoine.

L'engagement du Japon dans ce domaine s'est d'abord illustré par le dépôt, en juin 2004, de l'instrument d'acceptation de la Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel par laquelle les Etats s'engagent à sauvegarder, partager et mettre en avant leur patrimoine vivant, à coopérer à l'ensemble des efforts internationaux en matière de sauvegarde et sont dans

l'obligation de prendre des mesures telles que la transmission, l'éducation, la recherche, la revitalisation ou la sensibilisation.

La seconde illustration concrète de l'engagement du Japon fut la création, en 1993, du Fonds-en-dépôt japonais pour la Préservation et la Promotion du Patrimoine culturel immatériel, qui illustre sa volonté d'encourager la préservation et la promotion de ce patrimoine. Le Fonds a permis le financement de projets novateurs, et a ainsi grandement

contribué à consolider la notion de patrimoine immatériel et à mieux en comprendre la complexité.

Pour terminer, je souhaite exprimer ma satisfaction de voir se tenir de tels évènements au Siège de l'Organisation et je suis convaincu que les magnifiques photos qui constituent cette exposition et dont la beauté et le réalisme saisissant parviennent à mon sens à matérialiser l'immatériel, attireront d'abord le regard des passants puis que, la magie opérant, leur esprit sera ensuite entraîné dans un véritable « voyage au cœur de l'immatériel ».

C'est ainsi que, captivés par les traditions hautes en couleurs qui sont représentées sur ces photos, ils réaliseront que c'est l'essence même de l'espèce humaine qui s'exprime dans ce patrimoine immatériel mais ô combien vivant !

Je vous remercie.

